



SÉANCE DU 17 JUIN 2024

DELIBERATION n°B-2024-06-034 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16**

**Date de convocation : 11/06/2024**

L'an deux mille vingt quatre, le dix sept juin à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil municipal à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente

**Absents :**

Jacques LEGRAND, Fabienne FONTENEAU, Sébastien LABORDE

-----  
Monsieur Hervé ALLOY a été nommé secrétaire de séance  
-----

# ENFANCE, PETITE ENFANCE

## DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MSA DANS LE DISPOSITIF GRANDIR EN MILIEU RURAL 2024

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président à la petite enfance et à l'enfance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Vu l'appel à projets « Grandir en Milieu Rural » lancé par la MSA pour l'année 2024,

Considérant que la Mutualité Sociale Agricole de la Gironde (MSA) est à l'initiative du dispositif « Grandir en Milieu Rural ». Dans ce cadre, elle souhaite accompagner les acteurs locaux pour répondre aux besoins des jeunes de 0 à 25 ans et de leurs parents sur les territoires ruraux. Il s'agit de proposer un soutien au lancement d'un projet, à son expérimentation ou à son développement.

Considérant que le secteur nord de la Cali fait partie des territoires identifiés comme éligibles par la MSA. Aussi, la construction d'un nouveau centre de loisirs à Lapouyade pourrait bénéficier de ce financement.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président à :

- déposer une demande de subvention auprès de la MSA, au titre du dispositif Grandir en Milieu Rural 2024, pour le projet susvisé ;
- signer tous documents administratifs et financiers inhérents à ce financement.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le 24 juin 2024  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Hervé ALLOY,  
Vice-président,  
Secrétaire de séance



SÉANCE DU 17 JUIN 2024

DELIBERATION n°B-2024-06-035 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16**

**Date de convocation : 11/06/2024**

L'an deux mille vingt quatre, le dix sept juin à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil municipal à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente

**Absents :**

Jacques LEGRAND, Fabienne FONTENEAU, Sébastien LABORDE

-----  
Monsieur Hervé ALLOY a été nommé secrétaire de séance  
-----

# ENFANCE, PETITE ENFANCE

## DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAF AU TITRE DU DISPOSITIF FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES 2024

Sur proposition de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-président en charge de la petite-enfance et de l'enfance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Vu l'appel à projets Fonds publics et Territoires lancé par la CAF pour l'année 2024,

La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) propose annuellement un appel à projets dans le cadre du dispositif Fonds publics et Territoires (FPT). L'objectif est d'accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires en développant des offres et en réduisant les inégalités territoriales et sociales.

Pour 2024, ce dispositif pourrait être mobilisé sur l'axe « accueil des enfants et adolescents en situation de handicap dans les structures et services de droit commun », pour l'inclusion dans les structures petite enfance et enfance.

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (13 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- déposer une demande de subvention auprès de la CAF, au titre du dispositif Fonds publics et Territoires 2024 ;
- signer tous documents administratifs et financiers inhérents à ce financement, dont notamment la convention avec la CAF.

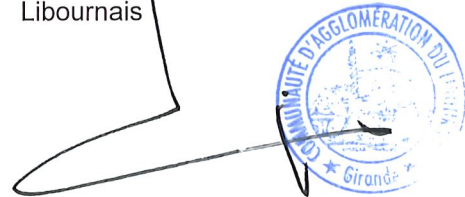
*Imputations budgétaires au budget principal : Chapitre 74 - article 7473 - services gestionnaires : COOR1 et COOR2.*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le  
Fait à Libourne                      24 juin 2024

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



Hervé ALLOY,  
Vice-président,  
Secrétaire de séance